

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2026

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Le vingt-deux mars deux mil vingt-six à onze heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au Centre Polyvalent de Quartes, sous la présidence de Madame AVONTS Martine, doyenne d'âge

Etaient présents : Mme AVONTS Martine – M. BEAUVILAIN Dylan – M. BOMBECKE Sébastien – Mme CAUSEUR Nathalie – Mme CHANDELIER Christie – Mme COCHARD Aurore – M. COUTO José – Mme DECOTTE Valérie – M. DELCROIX Sébastien – M. DORMIGNY Matthias – Mme DUPIRE Agnès – M. DUPONT Jérôme – M. FARHI Dany – Mme GILLOT Séverine – M. HIROUX Frédéric – M. HUVELLE Richard – Mme LEGER Roselyne – Mme LEMAITRE Caroline – M. LEMBOURG Julien

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

OBJET : Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur HUVELLE Richard est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme LEMAITRE Caroline, M. BEAUVILAIN Dylan

Madame la doyenne d'âge rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Un appel à candidatures est effectué.

Monsieur DELCROIX Sébastien propose sa candidature au nom de la liste « Pont-sur-Sambre, construisons ensemble »

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

- **Monsieur DELCROIX Sébastien : 19 Voix**

M. DELCROIX Sébastien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 059-215904673-20260323-2026_06-DE

Tribunal Administratif de SLO

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 23 mars 2026
M. DELCROIX Sébastien – Maire

